

PV du Conseil d'Administration de la SMF du 19 novembre 2016

Présents : F. Apéry, V. Berthé, H. Biermé, G. Bourgeois, J.-P. Borel, D. Dos Santos Ferreira, P. Foulon, G. Grancher, A. Grigis, L. Guillopé, F. Klopp, J. Le Rousseau, R. Marchand, G. Monna, L. Moser-Jauslin, L. Nyssen, A. Pasquale, M. Romagny, S. Seuret, A. Szpirglas, J.-P. Tual

Excusés : C. Lacour, J. Michel, M. Peigné, L. Chaumont, V. Vitse.

I) Approbation du PV de juin.

Le PV est approuvé par 21 voix pour et 1 voix contre.

Débat sur l'opportunité de réunir le CA le samedi. On rappelle que le calendrier 2016-2017 a déjà été adopté, et que le dernier CA de l'année sera un vendredi.

II) Informations et projets (par Stéphane Seuret) :

2.1. Concours SMF Junior :

Les sujets ne seront pas publics et seront envoyés par mail aux personnes inscrites. Il y aura un engagement moral à ne pas se faire aider. Le jury devra surveiller les forums, mais on compte sur l'intégrité des candidats.

Le conseil demande à ce que la parité soit inscrite dans la composition du jury, ainsi que le respect de l'équilibre des thématiques dans le choix des sujets.

Il faut prévoir deux types de communication :

- Pour trouver des concepteurs de sujet, le président de la SMF écrira une lettre aux directeurs de département de mathématiques via l'intermédiaire des correspondants locaux.

- Pour attirer des candidats : il faudra écrire aux responsables de masters et faire une affiche pour le 15 décembre, date du *Forum Emploi-Math*. Un QR-code figurera sur l'affiche.

Les équipes devront déposer leurs travaux sur un site web, plateforme du concours. Pierre Pansu réfléchit à la question.

Le jury 2017 est constitué de M.-C. Arnaud, C. Huyghe, V. Komornik, J.-F. Marckert, B. Maury, E. Peyre, complété par le comité d'organisation.

Le règlement du concours SMF junior, modulo les quelques modifications à y apporter, ainsi que la liste des membres du jury, sont adoptés à l'unanimité.

2.2. Congrès SMF2018

Il aura lieu du 4 au 8 juin 2018 à Lille. Le comité scientifique est constitué et réfléchit à la liste des invités. Pour les prochaines éditions, le conseil d'administration pourrait voter sur la composition du comité scientifique. Pour l'édition 2018, deux membres ont été proposés par le conseil scientifique de la SMF.

Le Comité Scientifique de SMF2018 constitué d'E. Breuillard, M.-C. Arnaud, C. Badea, S. De Bièvre, A. Desolneux, B. Fresse, R. Marchand, S. Nicaise, P. Reynaud-Bouret, P. Roesch, E. Royer est validé à l'unanimité par le Conseil.

2.3. Semaines CIRM – SMF

L'appel d'offre est visible à la une du site du CIRM. Il faut communiquer sur cette opportunité : la SMF financera le projet à hauteur maximale de 50% et apportera un soutien logistique. L'organisateur devra être adhérent SMF au moment de déposer son projet. Une fois les dossiers déposés, il y aura une pré-sélection par la SMF puis une sélection définitive par le CIRM (qui ne devrait pas modifier la première, mais peut faire des remarques).

2.4. Prix Yor, prix Fermat

Le règlement est proposé pour validation. Michel Ledoux, Catherine Donati-Martin et Francis Comets sont proposés pour y représenter la SMF.

La SMF propose Philippe Michel pour représenter la SMF au jury du prix Fermat.

Le conseil valide à l'unanimité le règlement du Prix Yor et nomme M. Ledoux, C. Donati-Martin et F. Comets pour y représenter la SMF. Le conseil nomme P. Michel pour représenter la SMF au Prix Fermat.

2.5. Site web

L'appel d'offre a été rédigé. Le projet est une refonte complète du site. La SMF va faire appel à un courtier pour choisir l'agence qui s'occupera du projet. Le choix de l'agence se fera le 8 janvier 2017. La livraison du projet est prévue pour septembre 2017.

2.6. Projet de congrès AMS-SMF.

Une possible organisation serait à Grenoble en décembre 2019. Une lettre officielle d'intention sera envoyée le 15 décembre auprès de l'AMS.

2.7. Nouvelle salariée en alternance à la SMF – Paris.

Christelle Njonang a 18 ans, elle est en BTS assistance de gestion, en alternance. Elle travaille 2 ou 3 jours par semaine à la SMF et est en période d'essai. Elle sera confirmée le 1^{er} décembre.

2.8. Adhésion

Globalement, nous avons perdu 200 adhésions entre 2012 et 2016 mais il est rassurant de constater que les adhésions en France restent stables.

Le Bureau réfléchit à la possibilité d'offrir une adhésion aux doctorants pendant toute leur thèse, quitte à supprimer le principe de la première année offerte pour les moins de 35 ans. Claire Ropartz rappelle qu'environ 50% des personnes ayant souscrit une adhésion gratuite renouvellent leur adhésion l'année d'après.

III) Cellule de diffusion, problèmes de stock.

Le Bureau a adopté une méthodologie pour la gestion des stocks et du pilonnage :

- les publications de moins de 4 ans ne peuvent faire l'objet d'un pilonnage ;
- Pour les autres publications, les quantités conservées sont calculées sur des projections sur les 20 ans à venir à partir des ventes sur les 4 dernières années.

Une quantité minimum de 50 exemplaires de chaque livre, et de 30 exemplaires de chaque fascicule des revues, est conservée.

Les ouvrages déclarés épuisés sur le site de la SMF et dont il reste des exemplaires chez EDP sciences seront rapatriés à Marseille.

À partir de 2017, les stocks seront examinés chaque année avec une rotation sur 3 ans (un tiers des ouvrages sera examiné chaque année).

Face au succès de la politique de réimpression, le tirage initial des productions sera diminué.

Chaque livre ou revue est gardé pour conservation en 5 exemplaires. La question se pose de savoir s'il est raisonnable de les garder tous ensemble.

Gérald Bourgeois commente les photos de la cellule (qui est surchargée) et du terrain autour (qui est en mauvais état). Le devis pour faire un mur pour stabiliser le sol est de 30 000 euros (à affiner).

VI) Enseignement (par Aviva Szpirglas)

4.1. Rencontre de la CFEM avec le cabinet de la ministre.

- *Forum des mathématiques vivantes, 18 et 19 mars.*

Nous avons besoin du financement du ministère pour organiser le forum des mathématiques vivantes mais nous n'avons obtenu que l'assurance orale d'avoir la même chose qu'en 2015. Cependant, il est maintenant inscrit au PNF, ce qui rend presque obligatoire de l'organiser, et comme le ministère veut terminer l'attribution des subventions avant les élections, ça devrait aller relativement vite. Les 3 sites retenus pour l'organisation sont Lyon, Lille et Rennes.

- *EAP, alternance, pré-recrutement.*

Après l'échec des Emplois Avenir Professeur, le programme Etudiant Apprenti Professeur ne fonctionne pas, suscite la perplexité des CFA et l'indifférence des régions (qui sont plutôt occupées par leur réorganisation). Certaines régions refusent toujours d'accepter des supports d'Etudiant Apprenti Professeur. La CFEM réclame plutôt un système de pré-recrutement. Que penser du fait que des étudiants qui ont bénéficié de ce dispositif retournent dans un système d'étude pure en première année de master? Il y a eu des expériences de M1 en alternance en premier degré, mais les ESPE ne veulent pas le faire dans le second degré, ça semble incompatible avec la préparation au concours. Il y a des expériences dans certaines académies, sans que le ministère soit au courant.

- *Points divers abordés.*

Le comité de suivi des programmes de l'école obligatoire s'est réuni concernant le cycle 1, et une nouvelle réunion est prévue en décembre sur le collège. Pour 2017-2018, une adaptation des programmes de seconde est prévue a minima : on s'adapte aux nouveaux programmes du collège mais on reste articulé avec l'actuel programme de première. Le portail des mathématiques *Éduscol* marche bien, il y a de bonnes ressources.

La subvention de la DGSCO pour les IREM devrait arriver.

La mesure 8, celle qui concerne l'égalité fille-garçon et le problème des stéréotypes a fait l'objet d'une réunion spécifique le 17 novembre.

4.2. Réunion avec le jury de l'agrégation.

Un compte-rendu est à venir. Les points suivants ont été abordés.

- Les nouveaux programmes pour la session 2018. Le jury doit faire des propositions au ministère fin mars 2017.

- Réflexion en cours sur l'option D (informatique).

- Le concours spécifique docteur : une seule épreuve écrite, comportant des exercices puis un problème à choisir parmi deux. Cela paraît plus adapté au nouveau public et on se demande s'il faut généraliser ce format (exercices puis problème, cette fois-ci sans choix) pour les épreuves écrites du concours classique.

- Le rôle spécifique des agrégés, qui n'est toujours pas clair, et des agrégés docteurs en particulier.

Le jury du CAPES organise une réunion avec les préparateurs le 2 décembre.

4.3. Journées APMEP.

Une rencontre avec les associations partenaire, dont la SMF a eu lieu. La discussion a porté sur l'informatique au lycée qui peine à trouver sa place. Dans la seule agrégation où il y a un programme d'informatique (STII) il n'est pas satisfaisant.

4.4. Commission enseignement.

La proposition du groupe de travail math-info a été largement diffusée. Elle est disponible sur demande à Aviva.

La commission s'intéresse à toute réaction concernant les nouveaux programmes de collège.

La commission a besoin de se renouveler et lance un appel à candidatures.

4.5. Le comité scientifique de l'ADIREM réfléchit sur les programmes du lycée. Il y a une réunion le 2 décembre.

4.6. IREMs

Intervention de Fabrice Vandebrouck (IREM de Paris et président de l'ADIREM), et Stéphane Vinatier (IREM de Limoge).

Les IREMs ont été créés il y a 40 ans. Conséquence de l'autonomie des universités, ils ont été préservés dans certaines universités, et mis à mal dans d'autres. Ils constituent une interface entre les universitaires et les enseignants du secondaire, du primaire et aussi d'autres disciplines. Ils fonctionnent parce qu'il y a des services d'enseignement universitaires attachés aux IREM, et parce que le ministère accorde des heures aux enseignants du secondaire (et maintenant du primaire). Ils participent à la formation continue. Il existe un accord de coopération avec le RESPE, mais l'articulation est difficile car les IREM ne concernent que les mathématiques alors que les ESPE sont pluridisciplinaires. Les IREM souffrent d'une désaffection des universitaires. Pourtant c'est utile : pour ajuster les maquettes de M1, pour faire des actions vers le grand public. De plus les enseignants universitaires comme ceux du secondaire peuvent apprendre beaucoup de choses et enrichir leur pratique au contact les uns des autres. Il y a un terrain à investir !

V) Publications (présentation par Valérie Berthé)

5.1. Comités de rédaction, bilan, mouvements, avenir.

Il est problématique que, dans certains comités de rédaction (*La Gazette*, *Astérisque*), les mandats de tous les membres arrivent à échéance en même temps, ce qui oblige à les renouveler en une fois.

Il est proposé que les mandats pour les membres des comités de rédaction soient de trois ans, renouvelables une fois. Une remise à zéro intervient si un des membres devient rédacteur en chef.

Le principe est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Il faut réfléchir à une motion pour encourager les comités de rédaction à intégrer des femmes et des personnalités internationales. Il faut peut-être aussi limiter la durée totale à 9 ans.

Nomination des comités : le conseil d'administration de la SMF ne propose pas de nom. Le conseil scientifique peut émettre un avis sur l'équilibre de chaque comité. Les nominations proposées aujourd'hui ont déjà été validées par le conseil scientifique, à part le comité des «Cours Spécialisés». Pour ce dernier, Julie Deserti deviendrait éditrice en chef. C'est la seule personne qui reste de l'ancien comité.

Les nominations suivantes (validées par le Conseil scientifique) sont proposées :

CR Astérisque : P. Eyssidieux.

CR Bulletin et Mémoires : C. Bachoc, L. Manivel

CR Revue d'histoire des mathématiques : L. Rollet, C. Jami et F. Brechenmacher comme rédacteur en chef.

CR Documents mathématiques : P. Popescu.

CR Gazette : F. Kassel et R. Tessera.

Ces nominations sont validées à l'unanimité.

Le comité des «Cours Spécialisés» (J. Déserti, R. Côte, C. Demarche, R. Dujardin, O. Guichard, T. Levy, A. Valette), sous réserve de validation par le conseil scientifique est validé à l'unanimité.

5.2. Référencement.

Le référencement sur des plateformes comme Scopus, ou Web of Science, est envisagé: un tel référencement permet de trouver des articles ou des livres sur un sujet donné, et augmente la visibilité de nos collections. C'est demandé par beaucoup d'auteurs, notamment étrangers. La question de l'utilisation de la bibliométrie pour l'évaluation (chercheurs, laboratoires) est évoquée.

5.3. Contrats avec l'Inde et la Chine.

Il existe un contrat de diffusion avec la «Hindustan Book Agency» À l'occasion du renouvellement du contrat, l'agence demande l'exclusivité. Cela pose, entre autre, des problèmes internes liés à la tarification. Une réflexion est entamée à ce sujet. Nous envisageons aussi une ouverture du côté de la Chine.

5.4. DOI (Présentation par Laurent Guillopé).

Le DOI est une sorte d'ISBN électronique attribuant un numéro à chaque ouvrage ou article, ce numéro étant lié à une adresse url menant à un site sur lequel se trouve le livre ou l'article. Ce service est payant, il faut souscrire à un abonnement annuel (275\$) et une somme à chaque dépôt (15 cents pour les anciens, 1 dollar pour les récents (moins de trois ans)). La SMF voudrait équiper ainsi plus de 5000 articles, pour une somme d'environ 800\$. Nous voulons démarrer avec le *Bulletin* au premier janvier 2017. Il faut insérer le DOI dans le système de production.

La numérisation de la collection *Astérisque* commencera en début d'année prochaine. Elle sera prise en charge par Mathdoc. L'intégralité de la collection sera disponible en version numérique sur Numdam. La convention liant la SMF et le CNRS pour cette numérisation est en voie de signature.

6) Point sur les finances

Budget : bilan au 31 août présenté par David Dos Santos Ferreira.

Le budget 2016 semble être sur les mêmes bases que 2015. Il y a donc une certaine stabilité des comptes depuis 2 ans, ce qui permet à la SMF certains investissements : site web, concours SMF junior, semaines CIRM-SMF.

7) Grand Public (par Stéphane Seuret, en l'absence de Cyril Imbert)

7.1. Cycles : « Un texte un mathématicien », « une question, un chercheur ».

Le programme 2017 est prêt. Des questions se posent sur l'audience, notamment pour 1Q1C. Il faut renforcer les liens avec les professeurs de lycée et de classes préparatoires. On compte sur le soutien de la fondation Blaise Pascal.

7.2. Promenades mathématiques.

Même remarque que pour les cycles : là aussi il faut aussi renforcer les liens avec les professeurs de collège et de lycée. Le projet doit redémarrer. Il faut l'intégrer dans notre nouveau site.

7.3. Search committee pour Animath

Sous l'impulsion de la SMF, un search committee a été mis en place pour trouver un remplaçant à Martin Andler dans Animath. La tâche n'est pas facile car c'est un travail intense et difficile.

7.4. Journée des prix de l'Académie.

La journée des prix de l'Académie est organisée normalement par la SMF et la SMAI. Beaucoup de retard pris cette année, la journée de remise des prix 2016 et 2017 aura lieu probablement en décembre.

VIII) Le CIRM (par Patrick Foulon)

8.1. Les nouveaux programmes du CIRM.

- Appels d'offre pour les semaines SMF ouverts
- «Interface» dont l'objectif est de mettre en contact des chercheurs et des industriels.

8.2. Plan stratégique pour le CIRM de demain : 2RCIRM

Il s'agit d'une importante opération de rénovation et de restructuration. Le projet est bien avancé. Les travaux commenceront en juin 2017, avec l'espoir d'être prêt en septembre 2018. Il y a aussi un projet d'agrandissement du restaurant.

9) Questions diverses.

9.1. Tribune ouverte.

La SMF propose, en partenariat avec la SIF, la SFP et la SMAI, (la SFdS a décliné la proposition de s'associer à ce projet) de rédiger une tribune pour exprimer, sans être revendicatif, ce qui lui semble être important dans les sciences dites «dures» et faire part de ses questionnements. Cette tribune sera à destination des candidats aux élections présidentielles de 2017. Il faut désigner un comité de rédaction. Pour des raisons pratiques de faisabilité et d'organisation, Stéphane Seuret demande la confiance conseil pour écrire ce texte. Stéphane fera passer le texte au niveau de la SMF.

Le conseil d'administration donne sa confiance au bureau pour la rédaction d'un texte grand public sur les grands enjeux. Unanimité.

9.2. Doits de l'Homme.

Hermine Biermé nous rappelle la situation dramatique vécue en Turquie par les universitaires en général et certains collègues mathématiciens en particulier. Le Conseil Scientifique du CNRS a émis des recommandations. D'autres pistes sont évoquées : lettres, déclaration à chaque début de conférence au CIRM. Cette dernière proposition va être mise en place au CIRM.

10) Récapitulatif des décisions

- Le PV précédent est approuvé par 21 voix pour et une voix 1 contre.
 - Le règlement concours SMF junior (modulo les quelques modifications à y apporter), et la liste des membres jury, sont adoptés à l'unanimité.
 - Le Comité Scientifique de SMF2018 est constitué d'E. Breuillard, M.-C. Arnaud, C. Badea, S. De Bièvre, A. Desolneux, B. Fresse, R. Marchand, S. Nicaise, P. Reynaud-Bouret, P. Roesch, E. Royer est validé à l'unanimité par le Conseil.
 - Le conseil valide à l'unanimité le règlement du Prix Yor et nomme M. Ledoux, C. Donati-Martin et F. Comets pour y représenter la SMF.
 - Le conseil nomme P. Michel pour représenter la SMF au Prix Fermat.
 - Les nominations suivantes sont validées à l'unanimité.
CR Astérisque : P. Eyssidieux.
CR Bulletin et Mémoires : C. Bachoc, L. Manivel
CR Revue d'histoire des mathématiques : L. Rollet, C. Jami et F. Brechenmacher comme rédacteur en chef.
CR Documents mathématiques : P. Popescu.
CR Gazette : F. Kassel et R. Tessera.
 - Le comité des «Cours Spécialisés» (J. Déserti, R. Côte, C. Demarche, R. Dujardin, O. Guichard, T. Levy, A. Valette), sous réserve de validation par le conseil scientifique est validé à l'unanimité.
 - Il est proposé que les mandats pour les membres des comités de rédaction soient de trois ans, renouvelables une fois. Une remise à zéro intervient si un des membres devient rédacteur en chef.
- Le principe est adopté à l'unanimité et une abstention.

- Le conseil d'administration donne sa confiance au bureau pour la rédaction d'un texte grand public sur les grands enjeux.

Tâches et projets

- Pour le 15 décembre : faire une affiche pour le forum emploi-math, annonçant le concours SMF-junior, avec un QR-code.
- Dans le règlement du concours SMF junior, inscrire la parité dans la composition du jury, et le respect de l'équilibre des thématiques dans le choix des sujets.
- Communiquer en direction des directeurs de département pour avoir des sujets et des responsables de master pour avoir des candidats.
- Réfléchir à une motion encourageant à intégrer des femmes et des personnalités internationales dans les comités de rédactions des revues. Il faudra peut-être aussi limiter la durée totale à 9 ans.